



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Point 3 de l'ordre du jour	IOPC/NOV25/3/6	
Date	18 mars 2026	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES30	
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC86	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES14	

SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE — FONDS DE 1992

MARINE HONOUR

Note du Secrétariat

Objet du document : Informer le Comité exécutif du Fonds de 1992 des faits les plus récents concernant ce sinistre.

Résumé : Le 14 juin 2024, le *Marine Honour*, un transporteur de produits, se trouvait en position stationnaire aux côtés du porte-conteneurs *Ever Blink* au terminal maritime de Pasir Panjang (Singapour), lorsqu'il a été heurté par une drague porteuse, le *Vox Maxima*. La collision a brisé la coque du *Marine Honour*, entraînant le déversement d'environ 817 mètres cubes d'IFO 380 dans l'environnement. Le déversement a touché des zones situées le long du littoral de Singapour et a atteint la côte sud de Johor et la zone est du détroit de Johor en Malaisie.

Le 29 juillet 2024, le Fonds de 1992 et les assureurs du *Marine Honour*, QBE Insurance (Singapore) Pte Ltd (QBE), ont établi conjointement un Bureau de soumission des demandes d'indemnisation à Singapour, adjacent au terminal de Pasir Panjang.

Faits nouveaux : Au 16 mars 2026, le Bureau de soumission des demandes d'indemnisation avait enregistré 595 demandes. Au total, les montants s'élèvent à 75 992 588 SGD et le Fonds de 1992 a approuvé 299 demandes d'indemnisation d'un montant total de 40 197 415 SGD et versé 31 408 371 SGD d'indemnités.

Mesures à prendre : Comité exécutif du Fonds de 1992

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Résumé du sinistre

Navire	<i>Marine Honour</i>
Date du sinistre	14 juin 2024
Lieu du sinistre	Terminal de Pasir Panjang (Singapour)
Cause du sinistre	Collision avec la drague porteuse <i>Vox Maxima</i>
Quantité d'hydrocarbures déversée	Estimée à 817 mètres cubes d'IFO 380
Zone sinistrée	Côte sud centrale et îles du sud (Singapour) et côte sud de Johor (Malaisie)
État du pavillon du navire	Singapour
Jauge brute	4 709 tjb
Assureur P&I	QBE Insurance (Singapore) Pte Ltd (QBE), sous la marque British Marine
Limite fixée par la CLC	4,51 millions de DTS
Applicabilité de STOPIA/TOPIA	Non applicable
Limite fixée par la CLC de 1992 et la Convention de 1992 portant création du Fonds	203 millions de DTS
Procédures judiciaires	Demande de limitation de responsabilité du propriétaire du <i>Marine Honour</i> en vertu de la CLC de 1992

2 Rappel des faits

- 2.1 Le 14 juin 2024, le *Marine Honour* (un transporteur de produits construit en 2007 ayant une jauge de 4 709 tjb et battant pavillon singapourien) se trouvait en position stationnaire aux côtés de l'*Ever Blink* (un porte-conteneurs construit en 2019 ayant une jauge de 32 691 tjb et battant pavillon taïwanais) au terminal de Pasir Panjang (Singapour) lorsqu'il a été heurté par le *Vox Maxima* (une drague porteuse construite en 2009 ayant une jauge de 29 920 tjb et battant pavillon néerlandais), ce qui a fait entrer en contact le *Marine Honour* et l'*Ever Blink*. La collision a fait briser la coque du *Marine Honour*. Une quantité estimée de 817 mètres cubes d'IFO 380 a été rejetée dans l'environnement.
- 2.2 Le 1^{er} juillet 2024, le Fonds de 1992 a conclu un mémorandum d'accord avec les assureurs du *Marine Honour*, QBE Insurance (Singapore) Pte Ltd (QBE), sous la marque British Marine. Le mémorandum d'accord prévoit la coopération en matière de procédures de traitement des demandes d'indemnisation et le recours à des experts, ainsi que la création d'un Bureau commun de soumission des demandes d'indemnisation. Le Bureau de soumission des demandes d'indemnisation a ouvert ses portes à compter du 29 juillet 2024.
- 2.3 On trouvera tous les détails concernant ce sinistre dans le [rapport en ligne sur le sinistre du *Marine Honour*](#).

3 Impact du déversement**3.1 Singapour**

Les dommages dus à la pollution provoquée par le sinistre du *Marine Honour* ont affecté les îles du Sud, l'île de Sentosa, la réserve naturelle du Labrador et la réserve de la côte est.

3.2 Malaisie

Des hydrocarbures ont atteint la côte sud de Johor et la zone est du détroit de Johor en Malaisie.

4 Opérations d'intervention

4.1 Singapour

4.1.1 Peu après le sinistre, le Fonds de 1992 et les assureurs du *Marine Honour*, QBE, ont désigné des experts pour analyser le déversement et donner leur avis sur les opérations de nettoyage. L'Autorité maritime et portuaire de Singapour a coordonné les interventions avec d'autres agences gouvernementales, des entreprises privées et QBE.

4.1.2 Au 3 septembre 2024, les opérations de nettoyage dans les zones affectées avaient pris fin.

4.1.3 Faisant suite aux visites de l'Administrateur en septembre 2024 et en janvier 2025, la personne occupant la fonction de Chargé des demandes d'indemnisation s'est rendue à Singapour en août 2025, afin de rencontrer l'Autorité maritime et portuaire, QBE et plusieurs autres parties prenantes.

4.2 Malaisie

4.2.1 Au 16 juillet 2024, toutes les opérations de nettoyage avaient pris fin et avaient été validées par les experts à la suite de leurs inspections.

4.2.2 En août 2025, la personne occupant la fonction de Chargé des demandes d'indemnisation a participé à une réunion organisée par le ministère en charge des Affaires maritimes de Malaisie, en présence de l'Association des pêcheurs de la région de Pengerang et de plusieurs autres parties prenantes.

5 Demandes d'indemnisation

5.1 Au 16 mars 2026, le Bureau de soumission des demandes d'indemnisation avait enregistré 595 demandes, dont le montant total s'élève à 75 992 588 SGD.

5.2 QBE a soumis de nouvelles demandes d'indemnisation, portant les montants totaux réclamés par l'assureur à 7 725 829 SGD et 22 849 478 USD.

5.3 En mars 2025, le Fonds de 1992 avait accepté d'effectuer un paiement provisoire de 11 millions USD à QBE.

5.4 Au 16 mars 2026, le Fonds de 1992 avait approuvé des demandes d'indemnisation totalisant 4 689 067 SGD et 17 858 290 USD au titre des demandes présentées par QBE relatives aux opérations de lutte et de prévention de la pollution par les hydrocarbures, ainsi qu'aux honoraires d'experts. Les montants approuvés ont dépassé le versement provisoire et les évaluations des autres demandes de QBE se poursuivent.

5.5 Les agences gouvernementales de Singapour ont présenté des demandes totalisant 16 762 958 SGD au titre des frais d'intervention. Sur ce total, au 16 mars 2026, le Fonds de 1992 avait approuvé 5 589 102 SGD. Les montants restants sont en cours d'évaluation et de nouvelles demandes d'indemnisation sont attendues.

5.6 Le Bureau de soumission des demandes d'indemnisation a également reçu des demandes d'indemnisation de la part d'entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Des propriétaires d'embarcations de plaisance privées ont soumis des demandes d'indemnisation au titre de coques souillées et d'équipements endommagés, tandis que des propriétaires de navires commerciaux ont soumis des demandes d'indemnisation au titre des coûts de nettoyage des coques et de perte de recettes locatives.

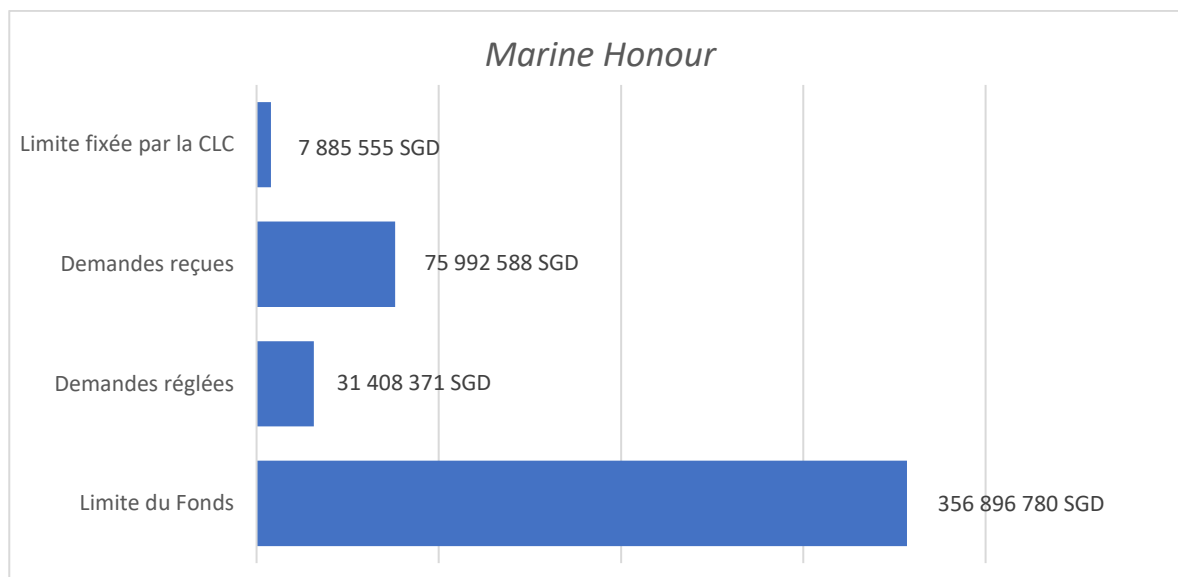
- 5.7 Au total, 139 pêcheurs de Johor ont également soumis des demandes d'indemnisation au titre de dommages aux biens et de préjudices économiques, d'un montant total de 622 562 MYR. Le Fonds de 1992 a fait appel à des experts en pêche de l'Université malaisienne *Universiti Malaysia Terengganu*. En décembre 2025, les experts se sont rendus auprès des communautés sinistrées afin de mener des entretiens et des enquêtes. L'évaluation des demandes d'indemnisation est en cours.
- 5.8 Le tableau ci-après présente la répartition des demandes d'indemnisation en fonction de la devise dans laquelle elles ont été présentées au Bureau de soumission des demandes d'indemnisation :

Catégorie de demande	Nombre de demandes	Montant des demandes par devise au 16 mars 2026				
		SGD	USD	MYR	THB	EUR
Opérations de nettoyage et mesures de sauvegarde	20	23 815 200	22 849 478	0	0	
Honoraires d'expert	8	216 460	126 220	0	0	
Perte de recettes locatives	80	106 427	3 666 537	0	0	8 982
Dommages aux biens	314	8 860 584	998 942	314 000	126 929	95 456
Pêche	139	0	0	622 562	0	
Tourisme	34	5 895 663	0	0	0	
Total	595	38 894 334	27 638 177	936 562	126 929	104 438

- 5.9 Au 16 mars 2026, le Fonds de 1992 avait approuvé 299 demandes d'indemnisation d'un montant total de 40 197 415 SGD et versé 31 408 371 SGD d'indemnités.
- 5.10 Récapitulatif des demandes d'indemnisation^{<1>}

	Devise du sinistre (SGD)	GBP
Limite fixée par la CLC de 1992 (4,51 millions de DTS)	7 885 555	4 611 216
Limite fixée par la Convention de 1992 portant création du Fonds, y compris CLC de 1992 (203 millions de DTS)	356 896 780	207 815 220
Demandes reçues	75 992 588	44 312 278
Demandes approuvées	40 197 415	23 440 913
Demandes réglées	31 408 371	18 314 221

<1> Les montants convertis sont fournis uniquement à titre indicatif, pour faciliter la lecture. La limite de la CLC a été fixée par la Haute Cour de Singapour sur la base de la certification par le ministère des Finances du taux de conversion DTS/SGD à la date à laquelle la Cour a rendu son jugement de limitation (18 septembre 2024), et le taux de conversion SGD/GBP applicable ce même jour est de 1 SGD = 0,5848 GBP. La conversion des autres devises est calculée à l'aide des taux de change applicables à la date du 8 novembre 2024, date à laquelle l'Administrateur a été autorisé à payer les demandes d'indemnisation. 1 DTS = 1,755260 SGD et 1 SGD = 0,5831 GBP. Ces chiffres sont susceptibles de changer en fonction des fluctuations des taux de change et des événements.



6 Procédures en limitation

Le 18 septembre 2024, le fonds de limitation a été constitué pour un montant de 7 885 555 SGD. Le tribunal a également accueilli la demande d'intervention dans la procédure en limitation déposée par le Fonds de 1992, afin que ce dernier puisse suivre la procédure et présenter des observations si nécessaire.

7 Actions récursoires

7.1 Le 17 octobre 2024, la Haute Cour de Singapour a fait droit à la demande du propriétaire et de l'assureur du *Vox Maxima* de limiter leur responsabilité en vertu de la Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, telle que modifiée par le Protocole de 1996 (« Convention LLMC 76/96 »), à hauteur de 18 373 860 DTS (environ 32 millions SGD ou 19 millions GBP).

7.2 Le Fonds de 1992 a notifié son intention de présenter ses demandes subrogées auprès du fonds de limitation et a commencé à préparer ses dossiers de demande.

8 Point de vue de l'Administrateur

8.1 L'Administrateur remercie le Gouvernement de Singapour pour sa coopération et son appui constants.

8.2 L'Administrateur remercie le ministère en charge des Affaires maritimes de Malaisie pour sa coopération et son aide dans le déroulement de l'enquête auprès des communautés de pêcheurs sinistrées.

8.3 L'Administrateur tient également à remercier QBE pour sa coopération constante dans le traitement de ce dossier.

9 Mesures à prendre

Comité exécutif du Fonds de 1992

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.